



RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ÈME} : NOUVEAU LYCÉE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Année 2019-2020

LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3^{ÈME}

- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires en ligne sur Scolarité services ou sur la fiche d'orientation :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil de classe du 2^e trimestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
- **Au conseil de classe du 3^e trimestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
- **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.



UN PARCOURS PROGRESSIF DE LA SECONDE À LA TERMINALE

2^{DE}

En classe
de seconde,
**consolidation des
apprentissages
fondamentaux**

des heures dédiées
à l'accompagnement
et à l'orientation

des parcours
personnalisés

des programmes
approfondis

BAC

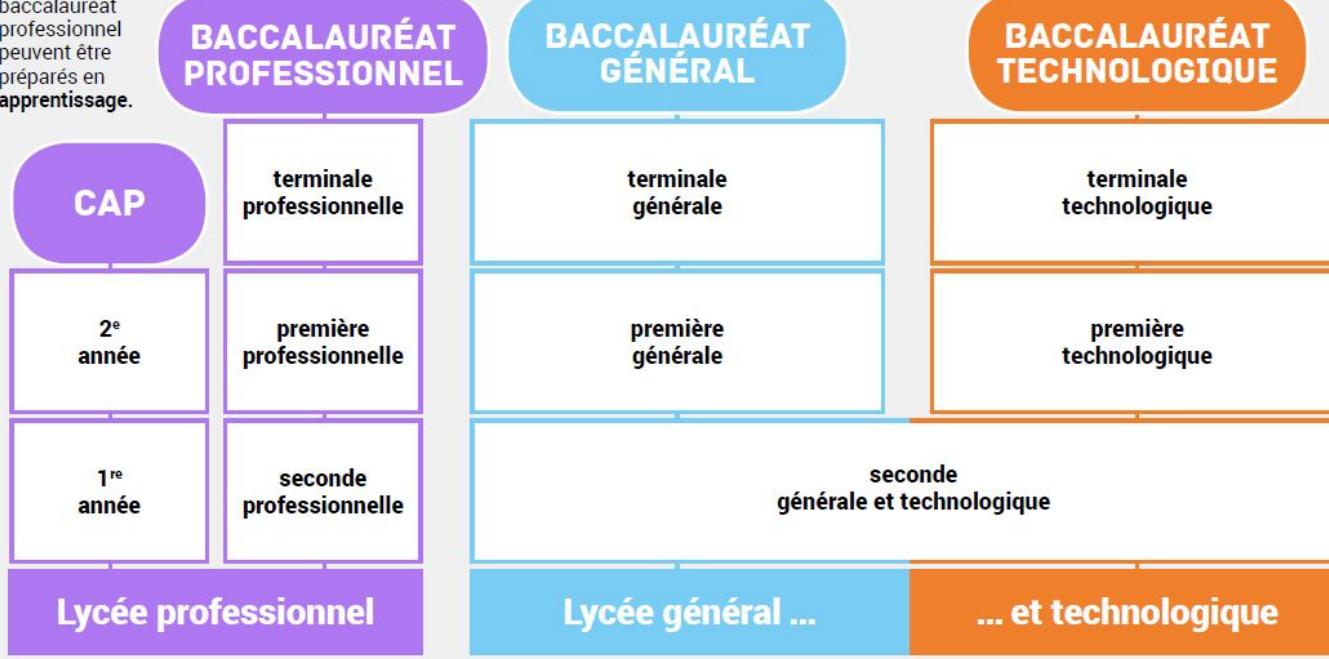
Un baccalauréat
**qui valorise
la régularité de
votre travail**

**Pour une poursuite
d'études ou
une insertion
professionnelle
réussie**



LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

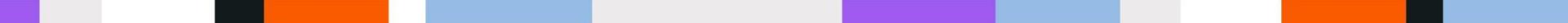
Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

NOUVEAU LYCÉE 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE

POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
 - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
 - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
 - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
 - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.



LA VOIE PROFESSIONNELLE UNE VOIE AMBITIEUSE

[Voir le clip – 30s](#)

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

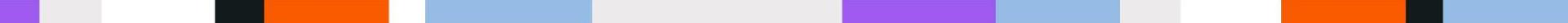
Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3^{ème}, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2^{de}, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Des campus nouvelle génération

- De véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, regroupant des équipements culturels et sportifs, des lycées professionnels, des centres de recherches, des entreprises...
- Ils permettent aux élèves de se familiariser avec les entreprises et de découvrir de nouvelles opportunités
- Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe comme :
 - Aéronautique et spatial
 - Bâtiment et écoconstruction
 - Industrie 4.0
 - Services à la personne et bien-être
 - Industries navales et nautiques



LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

**Au lycée général et technologique,
la classe de seconde est commune à tous les élèves.**

Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître leurs acquis et leurs besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.



LA VOIE TECHNOLOGIQUE EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)



LA VOIE GENERALE EN 1^{RE} ET TERMINALE

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)



POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

■ Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

■ Sur la seconde générale et technologique :

Secondes-premieres2019-2020.fr

■ Sur la voie professionnelle :

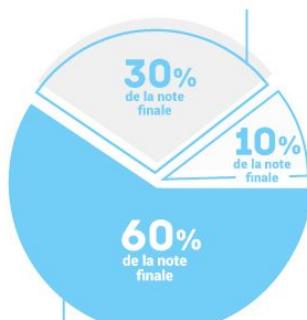
onisep.fr/voie-pro

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT VOIE GÉNÉRALE

COMPOSITION DE LA NOTE FINALE

ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

- Histoire-géographie
 - Langue vivante A
 - Langue vivante B
 - Enseignement scientifique
 - EPS
 - Enseignement de spécialité suivi uniquement en première



ÉPREUVES FINALES

- Français (épreuve anticipée en première)
 - Philosophie
 - Grand oral
 - Enseignements de spécialité suivis en terminale

CALENDRIER DES ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Histoire-géographie					
LVA et LVB					
Enseignement scientifique					
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1 ^{re}					
			EPS		
			Tout au long de l'année		

*Sauf : **LVA et LVB** : au 2^e trimestre de 1^{re}, épreuves écrites d'1 h ; au 3^e trimestre de 1^{re}, épreuves écrites d'1 h 30 ; au 3^e trimestre de Tle, épreuves écrites de 2 h et épreuves orales de 10 min.

Spécialité arts : oral de 30 min



CALENDRIER DES ÉPREUVES FINALES

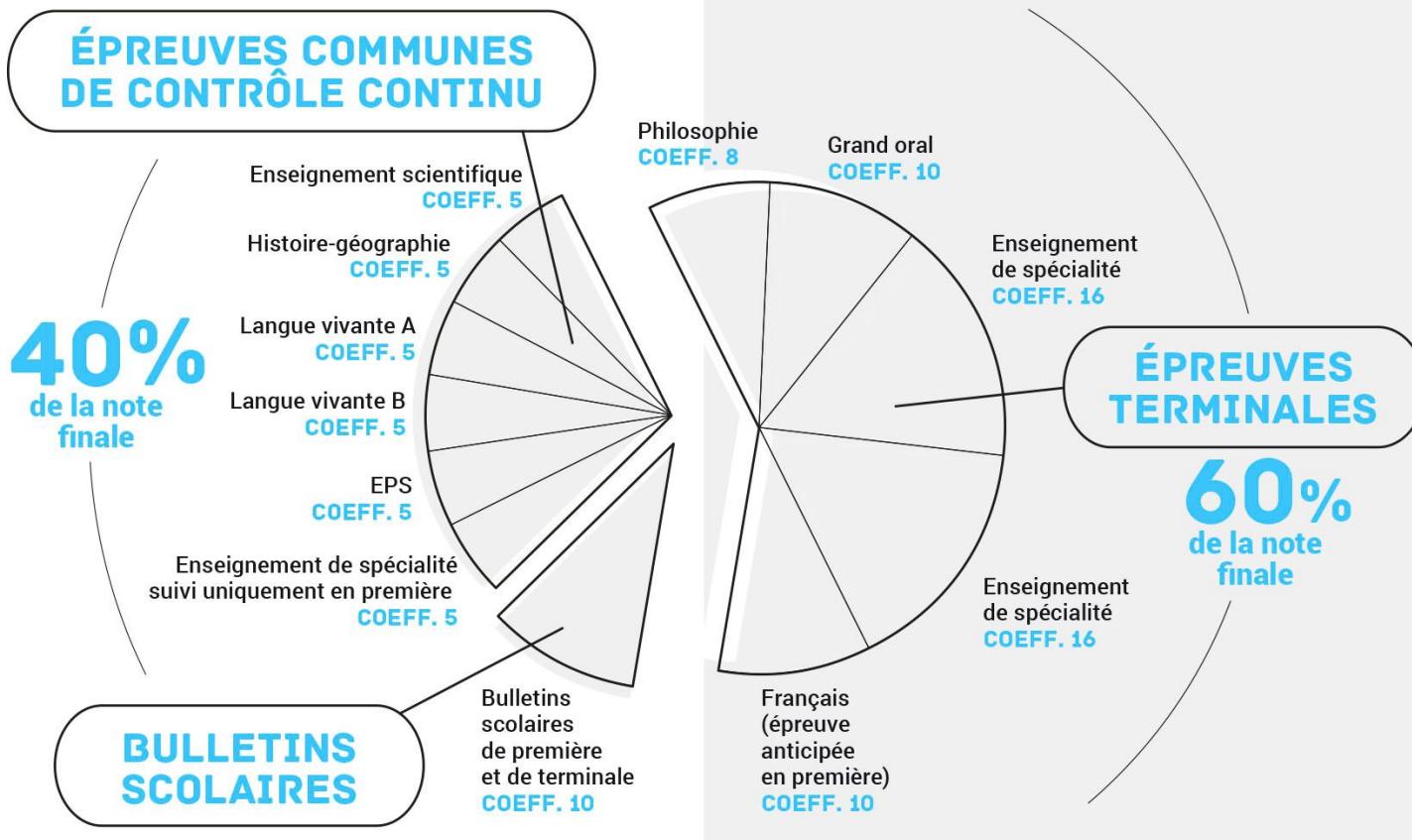
Sauf : **Oral de français : 20 min
Grand oral : 20 min

Épreuves d'enseignements de spécialité :

- entre 3 h 30 et 4 h pour les épreuves écrites ;
- entre 20 et 30 min pour les épreuves orales complémentaires aux épreuves écrites en arts et LLCE ;
- 3 h 30 d'épreuves écrites en biologie et écologie ; numérique et sciences informatiques ; physique-chimie sciences de la vie et de la Terre et 1 h 30 d'épreuves pratiques en biologie et écologie ; 1 h en numérique et sciences informatiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre.



LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019